



## ASSEMBLÉE — 39<sup>e</sup> SESSION

### COMMISSION ÉCONOMIQUE

#### Point 39 : Réglementation économique du transport aérien international — Politique

#### RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE LA SIXIÈME CONFÉRENCE MONDIALE DE TRANSPORT AÉRIEN (ATCONF/6) ET DES DÉCISIONS DE LA TRENTE-HUITIÈME SESSION DE L'ASSEMBLÉE

(Note présentée par le Conseil de l'OACI)

#### RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note de travail rend compte des travaux accomplis par l'OACI en ce qui a trait à la mise en œuvre, depuis la 38<sup>e</sup> session de l'Assemblée, des recommandations de la sixième Conférence mondiale de transport aérien (ATCONF/6, mars 2013). Les travaux futurs de l'OACI sur les politiques et la réglementation du transport aérien (qui font partie des programmes des travaux du cadre réglementaire économique et de l'assistance technique) sont également présentés ci-après. La mise en œuvre du programme des travaux appuiera aussi l'initiative « Aucun pays laissé de côté » (NCLB) de l'OACI afin de contribuer à accroître la pérennité économique du transport aérien.

**Suite à donner :** L'Assemblée est invitée à :

- examiner les travaux réalisés par l'OACI concernant le cadre réglementaire économique et l'assistance technique, présentés au paragraphe 2 ;
- approuver le programme des travaux de l'Organisation sur le sujet, présenté au paragraphe 3 ;
- examiner les renseignements contenus dans la présente note aux fins de la mise à jour de la Résolution A38-14 de l'Assemblée, *Exposé récapitulatif de la politique permanente de l'OACI dans le domaine du transport aérien*.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à l'Objectif stratégique D — <i>Développement économique du transport aérien</i> .
<i>Incidences financières :</i>	Les activités décrites dans la présente note seront entreprises sous réserve de la disponibilité de ressources prévues dans le budget du Programme ordinaire 2017-2019 et/ou de contributions extrabudgétaires.

<i>Références :</i>	Doc 10009, <i>Rapport de la sixième Conférence mondiale de transport aérien (ATConf/6)</i> Doc 10027, <i>Rapport de la commission économique de la 38<sup>e</sup> session de l'Assemblée</i> Doc 10022, <i>Résolutions de l'Assemblée en vigueur</i> (au 4 octobre 2013) A38-WP/56, <i>Résultats de la sixième conférence mondiale de transport aérien</i> A39-WP/4, <i>Mise en œuvre des recommandations de la sixième conférence mondiale de transport aérien de l'OACI (ATConf/6) (Vision à long terme et principes de base relatifs à la protection du consommateur).</i> A39-WP/5, <i>Rapport d'avancement sur l'établissement d'accords internationaux sur la libéralisation de l'accès aux marchés, du fret aérien et de la propriété et du contrôle des transporteurs aériens</i> A39-WP/8, <i>Exposé récapitulatif de la politique permanente de l'OACI dans le domaine du transport aérien</i> A39-WP/xx, <i>Proposition de budget provisoire de l'Organisation pour 2017, 2018 et 2019</i>
---------------------	--

## 1. INTRODUCTION

1.1 La présente note de travail rend compte de la mise en œuvre des recommandations de la sixième Conférence mondiale de transport aérien (ATConf/6), qui visent à moderniser le cadre réglementaire mondial pour le développement du transport aérien international et à faciliter la libéralisation. Les travaux ont été menés en conformité avec le plan d'action du Conseil pour le suivi des recommandations de la conférence ATConf/6, approuvé lors de la 38<sup>e</sup> session de l'Assemblée (note A38-WP/56, Appendice C).

1.2 Les travaux relatifs à la vision à long terme de l'OACI pour la libéralisation et les principes de base sur la protection des consommateurs font l'objet de la note A39-WP/4, *Mise en œuvre des recommandations de la sixième conférence mondiale de transport aérien de l'OACI (ATConf/6) (Vision à long terme et principes de base relatifs à la protection du consommateur)*. La progression de l'établissement d'accords internationaux sur la libéralisation de l'accès aux marchés, du fret aérien ainsi que du mode de propriété et du contrôle des transporteurs aériens fait l'objet de la note A39-WP/5.

## 2. TRAVAUX ACCOMPLIS PAR L'OACI

2.1 Le plan de mise en œuvre pour le suivi des recommandations de ATConf/6 classe les tâches dans trois catégories. Les tâches de priorité A (de grande importance pour les États) et de priorité B (de priorité moyenne), représentant 80 % des mesures recommandées, ont été commencées ou achevées dans les délais. Les tâches de priorité C, qui dépendent des ressources disponibles, notamment des contributions au Fonds volontaire pour le transport aérien (TRAF), n'ont fait l'objet que de travaux limités. L'avancement des travaux de mise en œuvre est décrit en Appendice.

2.2 **Concurrence loyale.** Les efforts déployés par l'OACI visaient essentiellement l'élaboration d'outils permettant d'accroître la transparence des règles de concurrence des États, et de favoriser la coopération, le dialogue et la compatibilité réglementaire. À cet égard, un recueil de politiques et pratiques sur la concurrence en vigueur aux niveaux national et régional a été préparé et mis en ligne à l'adresse <http://www.icao.int/sustainability/compendium/Pages/default.aspx>. Un forum d'échange sur les questions de concurrence a été également mis à la disposition de la communauté aéronautique dans

le contexte de diverses réunions, telle que la Conférence de l'OACI sur les négociations relatives aux services aériens (ICAN), et d'autres colloques sur le transport aérien.

2.3 **Protection des consommateurs.** La base de données électronique de l'OACI sur les régimes et les pratiques des États et de l'industrie des compagnies aériennes en matière de protection des consommateurs a été actualisée. De plus, une étude du Secrétariat sur différents régimes de protection des consommateurs applicables au transport aérien international a été mise en ligne sur le site web de l'OACI (voir [http://www.icao.int/sustainability/pages/eap\\_ep\\_consumerinterests.aspx](http://www.icao.int/sustainability/pages/eap_ep_consumerinterests.aspx)).

2.4 **Politiques et orientations de l'OACI.** Donnant suite à la Résolution A38-14, le Secrétariat a passé en revue et mis à jour les politiques et les orientations en vigueur de l'OACI sur la réglementation économique du transport aérien international. Une version provisoire de la *Politique et éléments indicatifs sur la réglementation économique du transport aérien* (Doc 9587) et du *Manuel de la réglementation du transport aérien international* (Doc 9626) seront disponibles comme documents de référence à la 39<sup>e</sup> session de l'Assemblée. Par ailleurs, diverses approches, telles que la coopération avec les partenaires du secteur et les organisations internationales intéressées, ont été adoptées pour faire connaître et promouvoir les politiques et les orientations de l'OACI auprès des États et des parties prenantes de l'aviation. Les réunions de l'OACI, son site web et les réseaux sociaux ont également été utilisés à ces fins.

2.5 **Adhésion aux conventions et aux accords internationaux.** L'Organisation a continué de promouvoir l'adhésion des États aux conventions et aux accords internationaux, tels que *l'Accord relatif au transit des services aériens internationaux* (ATSAI) et la *Convention pour l'unification de certaines règles relatives au transport aérien international*, signée à Montréal le 28 mai 1999 (MC 99). Cette tâche a été réalisée par l'envoi de la lettre 2015/48 aux États et dans le cadre de réunions mondiales/régionales.

2.6 **Conférence de l'OACI sur les négociations relatives aux services aériens (ICAN).** La Conférence de l'OACI sur les négociations relatives aux services aériens, qui se tient annuellement et offre un lieu de rencontre central pour les négociations des services aériens et les consultations connexes, a gagné en popularité et accueille un nombre croissant d'États. La structure unique de l'ICAN, où de nombreux pays se retrouvent dans un seul lieu, permet aux États de réduire considérablement les coûts des processus de négociation. Afin de valoriser davantage la Conférence, des services supplémentaires ont été ajoutés, tels que l'élargissement de l'événement à la participation de toutes les parties intéressées de l'aviation et du tourisme, offrant ainsi aux secteurs des affaires l'occasion de réseauter et de tenir des réunions interentreprises. À la fin de l'année 2015, 137 États, soit 72 % des membres de l'OACI, avaient participé à l'ICAN au moins une fois.

2.7 **Initiative « Aucun pays laissé de côté » (NCLB).** Dans le cadre de l'initiative NCLB de l'OACI, une aide ciblée supplémentaire a été fournie aux États, en fonction de leurs besoins et de leur situation locale. Ainsi, afin d'encourager l'expansion du fret aérien en Afrique, une réunion de l'OACI a été organisée à ce sujet à Lomé (Togo) en août 2014. De même, une conférence régionale sur le transport aérien a eu lieu à Montego Bay (Jamaïque) en octobre 2014, et une réunion sur le développement durable du transport aérien en Afrique s'est déroulée à Antananarivo (Madagascar) en mars 2015. Ces réunions ont abouti à l'adoption de déclarations et de plans d'action qui ont donné un nouvel essor à l'expansion du transport aérien régional.

2.8 **Activités menées conjointement avec d'autres organisations.** La collaboration avec des organisations internationales telles que l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) et les parties prenantes du secteur a été renforcée dans des domaines d'intérêt commun tels que la connectivité, la

promotion du voyage et du tourisme, la libéralisation de l'accès au marché, la protection des consommateurs et l'assistance aux petits États insulaires en développement (PEID). Par exemple, la *Déclaration de Medellín sur le tourisme et le transport aérien au service du développement* a été approuvée à l'occasion du Forum conjoint de haut niveau OMT/OACI qui s'est tenu à Medellín (Colombie) en septembre 2015. L'OACI a également joué un rôle actif au sein de la Global Travel Coalition Association (GTAC), groupe formé d'organisations gouvernementales et privées de premier plan dans les secteurs du voyage et du tourisme. La GTAC a vocation à promouvoir une meilleure connaissance du rôle des voyages et du tourisme comme moteur de la croissance économique, de l'emploi et du développement durable.

### 3. TRAVAUX DE SUIVI

3.1 Dans le contexte économique et social actuel du monde, les objectifs ultimes de l'Objectif stratégique *Développement économique du transport aérien* sont d'éliminer les obstacles pour améliorer la viabilité économique du transport aérien et de surmonter la faible priorité accordée au financement de l'aviation. Les États sont donc encouragés à utiliser l'aviation comme levier pour se placer au cœur du développement national/régional et bénéficier de financement international aux flux de développement, afin d'obtenir les résultats suivants :

- a) renforcer la connectivité du transport aérien ;
- b) créer des débouchés commerciaux plus concurrentiels sur le marché ;
- c) offrir plus d'avantages et de choix aux consommateurs ;
- d) réduire le fardeau financier et les coûts liés aux fonctions de supervision réglementaire.

3.2 À la lumière de ce qui précède, le travail de l'Organisation au chapitre des politiques et de la réglementation du transport aérien se rapportera principalement et donnera priorité :

- a) à la tenue d'activités qui répondent aux besoins des États, des régions, de l'industrie aéronautique et des utilisateurs ultimes, sur la base des politiques et orientations de l'OACI ;
- b) à l'achèvement des travaux de suivi restants de la ATConf/6, en particulier ceux qui portent sur les accords internationaux pour la libéralisation ;
- c) à l'amélioration de l'ICAN pour mieux servir les États et les parties prenantes ;
- d) à l'examen de tâches nouvelles et émergentes afin d'atteindre les objectifs stratégiques de l'Organisation et de répondre aux besoins d'un secteur du transport aérien en pleine évolution ;
- e) à l'appui de l'initiative NCLB de l'OACI.

La description des tâches de ce programme figure à la note A39-WP/xx, *Proposition de budget provisoire de l'Organisation pour 2017, 2018 et 2019*.

3.3 Pour mener à bien ce programme de travaux, l'Organisation suivra un processus structuré en quatre étapes : surveillance, promotion, orientation et mise en œuvre. La surveillance consiste à détecter, de façon proactive, les besoins des États et de l'industrie. La promotion comprend le déploiement d'efforts continus pour faire connaître et expliquer les politiques et les orientations de l'OACI ainsi que le rôle crucial de l'aviation dans le développement économique durable, non seulement aux États membres, mais aussi, sur une plus vaste échelle, en partenariat avec des entités externes, en particulier dans le contexte de l'initiative NCLB. L'orientation consiste à prendre des mesures plus adaptées aux situations mouvantes des États. La mise en œuvre des politiques et des orientations de l'OACI, ainsi que des décisions et des engagements pris en faveur du développement économique du transport aérien, est l'étape la plus importante pour obtenir des résultats tangibles, sous forme d'assistance technique fournie aux États et aux organismes régionaux. À cet égard, le Secrétariat a mis en ligne le système SATAPS (*State Air Transport Action Plan System – Système de plans d'action nationaux pour le transport aérien*) permettant aux États de rendre compte des progrès de la mise en œuvre pour en évaluer l'efficacité et l'incidence économique.

-----



**APPENDICE**

**RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE LA SIXIÈME CONFÉRENCE MONDIALE DE TRANSPORT AÉRIEN (ATCONF/6) ET DES DÉCISIONS DE LA TRENTE-HUITIÈME SESSION DE L'ASSEMBLÉE**

Note : A = priorité élevée, B = priorité moyenne, C = faible priorité

N°	Liste récapitulative de tâches de l'OACI recommandées par ATCONF/6	Priorité	Durée et étapes de l'activité	Progression de la mise en œuvre
<b>Tâches de priorité A</b> (avec indications des recommandations correspondantes)				
1	Établir un fonds volontaire pour le transport aérien, conformément aux règles de gouvernance et aux politiques pertinentes de l'OACI [Rec.1.1/1, alinéa g)].	A	<b>2013-2014</b> - 4T13 : début travaux - 2T14 : établir un plan - 3T14 : rapport à ATC - 4T14 : lettre aux États	<b>Terminée</b> Fonds établi en 2014 Lettre SL 2014/32 aux États envoyée Site Web en ligne
2	Offrir aux États une meilleure Conférence de l'OACI sur les négociations relatives aux services aériens (ICAN) [Rec. 2.1/1, alinéa c)], en améliorant son utilisation, notamment par l'organisation de réunions de caractère régional ou multilatéral et en organisant des séminaires sur la concurrence loyale en encourageant la coopération entre les autorités chargées de la concurrence.	A	<b>2013-2016</b> événement annuel - 4T13 : ICAN2013 - 4T14 : ICAN2014 - 4T15 : ICAN2015 - 2016 : ICAN2016	<b>Terminée</b> La participation était ouverte à toutes les parties intéressées des secteurs de l'aviation et du tourisme, et un forum a été offert durant ICAN pour l'examen de questions spécifiques, notamment la concurrence loyale.  (Voir les paragraphes 2.2 et 2.6, « Conférence de l'OACI sur les négociations relatives aux services aériens [ICAN] ».)

N°	Liste récapitulative de tâches de l'OACI recommandées par ATConf/6	Priorité	Durée et étapes de l'activité	Progression de la mise en œuvre
3	Créer des outils pour mettre offrir un forum d'échanges au sein duquel les États pourront promouvoir des approches réglementaires plus compatibles en matière de transport aérien international [Rec. 2.4/1, alinéa f)].	A	<b>2013-2016</b> (par le truchement de la Conférence ICAN)	<b>Terminée</b> Possibilités d'échange d'informations et de points de vue sur des questions de réglementation, dans le cadre de réunions, telles que ICAN.  (Voir le paragraphe 2.2, « Conférence de l'OACI sur les négociations relatives aux services aériens [ICAN] ».)
4	Élaborer une vision à long terme pour la libéralisation du transport aérien international, comprenant l'examen d'un accord international par lequel les États pourraient libéraliser l'accès aux marchés [Rec. 2.1/1, alinéas b) et c)].	A	<b>2013-2016</b> ou au-delà - 4T13 : début de l'activité (ICAN) - 2T14 : ATRP/12 - 3T15 : ATRP/13 - 2T17 : ATRP/14 - 3T17 : rapport à ATC/Conseil - 4T17 : consulter les États/finaliser le projet d'accord	<b>Commencée et en cours</b> La vision à long terme a été préparée et diffusée aux États pour mise en œuvre (lettre 2015/54).  Les États finaliseront l'examen d'un accord international préparé par l'ATRP visant la libéralisation de l'accès aux marchés.  (Voir la note A39-WP/4, <i>Mise en œuvre des recommandations de la sixième Conférence mondiale de transport aérien de l'OACI [ATConf/6] [Vision à long terme et principes de base relatifs à la protection du consommateur]</i> et la note A39-WP/5, <i>Rapport d'avancement sur l'établissement d'accords internationaux sur la libéralisation de l'accès au marché, du fret aérien et de la propriété et du contrôle des transporteurs aériens.</i> )

N°	Liste récapitulative de tâches de l'OACI recommandées par ATConf/6	Priorité	Durée et étapes de l'activité	Progression de la mise en œuvre
5	Élaborer un recueil de politiques et pratiques en matière de concurrence des États et des organismes régionaux [Rec. 2.4/1, alinéa g)].	A	<b>2013-2016</b> - 4T13 : début de l'activité - <b>2014</b> : lettre aux États (demandes de contributions) - 2015 : fin de l'activité - 2016 : publication	<b>Terminée</b> Le recueil de politiques et de pratiques sur la concurrence en vigueur à l'échelle nationale et régionale a été rédigé et mis en ligne.  (Voir le paragraphe 2.2, « Concurrence loyale ».)
6	Élaborer un accord international sur la libéralisation de la propriété et du contrôle des transporteurs aériens [Rec. 2.2/1, alinéas c) et d)].	A	<b>2013 -2016</b> - 4T13 : début de l'activité (ICAN) - 2T14 : ATRP/12 - 3T15 : ATRP/13 - 2T17 : ATRP/14 - 3T17 : rapport à ATC/Conseil - 4T17 : consulter les États/finaliser le projet d'accord	<b>Commencée et en cours</b> Examen et établissement par l'ARTP d'un accord international visant la libéralisation par les États de la propriété et du contrôle des transporteurs aériens.  (Voir la note A39-WP/5, <i>Rapport d'avancement sur l'établissement d'accords internationaux sur la libéralisation de l'accès au marché, du fret aérien et de la propriété et du contrôle des transporteurs aériens.</i> )
7	Tenir à jour et adapter à l'évolution de la situation et aux besoins des États les orientations stratégiques de l'OACI sur la réglementation, la libéralisation du transport aérien et la concurrence loyale; au besoin, élaborer des orientations et des moyens supplémentaires pour faciliter la libéralisation [Rec. 2.1/1, alinéa e), 2.2/1, alinéa b), 2.4/1, alinéa h) et 2.8/1, alinéa e)].	A	<b>2013-2016</b> activité en continu	<b>Commencée et en cours</b> Incorporation des mises à jour et des révisions dans les politiques et les orientations en vigueur de l'OACI relatives à la réglementation économique du transport aérien international.  (Voir le paragraphe 2.4, « Mise en œuvre des politiques et orientations de l'OACI ».)

N°	Liste récapitulative de tâches de l'OACI recommandées par ATConf/6	Priorité	Durée et étapes de l'activité	Progression de la mise en œuvre
8	Élaborer un ensemble de principes de base relatifs à la protection des consommateurs [Rec. 2.3/1, alinéas b) et c)].	A	<b>2013-2015</b> - 4T13 : début de l'activité [lettre aux États, ICAN] - 2T14 : ATRP/12 - 3T15 : rapport à ATC	<b>Terminée</b> Des principes de base sur la protection du consommateur ont été établis et diffusés aux États, pour mise en œuvre. [Voir la note A39-WP/4, <i>Mise en œuvre des recommandations de la sixième conférence mondiale de transport aérien de l'OACI (ATConf/6) (Vision à long terme et principes de base relatifs à la protection des consommateurs)</i> ].
9	Mise sur pied d'un groupe de travail multidisciplinaire chargé d'examiner les difficultés afférentes à la définition de mesures incitatives, économiques et opérationnelles, visant à permettre la concrétisation rapide des avantages des nouvelles technologies et procédures décrites dans les modules de mise à niveau par blocs du système de l'aviation (ASBU) [Rec. 2.7/1, alinéa b)].	A	<b>2013-2015</b> - 4T13 : début des travaux - 1T14 : mise sur pied du groupe - 2T14 : AEP/ANSEP/5 - 2015 : fin de l'activité	<b>Commencée et en cours</b> Le Groupe de travail multidisciplinaire sur les difficultés économiques liées à la mise en œuvre des modules des mises à niveau par blocs du système de l'aviation (MDWG-ASBU) a été mis sur pied. Des travaux connexes sont réalisés par le groupe et par les groupes de travail du Groupe d'experts sur l'économie des aéroports (AEP) et du Groupe d'experts sur l'économie des services de navigation aérienne (ANSEP), mis sur pied en mai 2015.

N°	Liste récapitulative de tâches de l'OACI recommandées par ATConf/6	Priorité	Durée et étapes de l'activité	Progression de la mise en œuvre
10	Assurer une meilleure diffusion et connaissance des politiques et orientations de l'OACI concernant le financement des infrastructures, élaborer des éléments indicatifs sur le financement des fonctions de supervision de la sécurité et de la sûreté au niveau des États et des régions et suivre la situation en ce qui a trait au financement de la supervision économique Rec. 2.7/1, alinéa c), 2.7/2, alinéa a)].	A	<b>2013-2016</b> Activité en continu	<b>Commencée et en cours</b> Les politiques et orientations de l'OACI ont fait l'objet d'une promotion continue lors de diverses réunions de l'Organisation et d'autres forums. L'examen et la mise à jour des orientations de l'OACI sur le financement des fonctions de supervision réglementaire sont effectués par les groupes de travail du Groupe d'experts sur l'économie des aéroports (AEP) et du Groupe d'experts sur l'économie des services de navigation aérienne (ANSEP), qui ont été mis sur pied en mai 2015.
11	Examiner plus avant les possibilités de mettre en place de nouveaux mécanismes pour assurer le financement durable des fonctions de supervision au niveau national et au niveau régional [Rec. 2.7/2, alinéa b)].	A	<b>2013-2016</b> - 4T13 : consultations ANB, AVSEC - 2014 : consultations AEP, ANSEP - 2015 : élaborer des orientations - 2016 : fin de l'activité	<b>Commencée et en cours</b> La mise en œuvre et l'examen de nouveaux mécanismes relatifs au financement durable des fonctions de supervision aux niveaux national et régional sont entrepris par les groupes de travail du Groupe d'experts sur l'économie des aéroports (AEP) et du Groupe d'experts sur l'économie des services de navigation aérienne (ANSEP), qui ont été mis sur pied en mai 2015.
12	Coopérer avec d'autres organisations internationales, dont l'Organisation mondiale du tourisme [OMT], dans des domaines d'intérêt commun (comme la protection des consommateurs), entre autres pour éviter le dédoublement des efforts [Rec. 2.3/1, alinéa d)].	A	<b>2013-2016</b> activité en continu - 4T13 et au-delà : collaboration avec l'OMT pour un projet de conventions sur le tourisme - 2014-16 : l'activité se poursuit	<b>Commencée et en cours</b> Collaboration avec le Forum international des transports (OCDE-FIT), le Conseil international des aéroports (ACI), l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), entre autres.  (Voir le paragraphe 2.8, « Activités menées conjointement avec d'autres organisations ».)

N°	Liste récapitulative de tâches de l'OACI recommandées par ATConf/6	Priorité	Durée et étapes de l'activité	Progression de la mise en œuvre
Tâches de priorité B				
13	Mettre à jour les politiques et les orientations sur la réglementation du transport aérien international, notamment la <i>Politique et éléments indicatifs sur la réglementation économique du transport aérien</i> (Doc 9587), le <i>Manuel de la réglementation du transport aérien international</i> (Doc 9626), le modèle d'accord sur les services aériens (MASA) et les Accords mondiaux relatifs aux services aériens, les indicateurs de la libéralisation et les études de cas sur les expériences de libéralisation [Rec. 1.1/1 d)].	B	<b>2013-2016</b> activité en continu - 4T13 : début de l'activité - 2014-15 : Doc 9587 - 2014-15 : Doc 9626 - 2013-16 : WASA	<b>Terminée/en cours</b> Achèvement de la mise à jour du Doc 9587 et du Doc 9626. La surveillance du développement et de la mise à jour de WASA est continue.  (Voir le paragraphe 2.4, « Politiques et orientations de l'OACI ».)
14	Élaborer un accord international spécifique pour faciliter une libéralisation plus poussée des services de fret aérien [Rec. 2.1/2, alinéa c) et alinéa d)].	B	<b>2013-2016</b> - 4T13 : début de l'activité (ICAN) - 2T14 : ATRP/12 - 3T15 : ATRP/13 - 2T17 : ATRP/14 - 3T17 : rapport à ATC/Conseil - 4T17 : consulter les États/finaliser le projet d'accord	<b>Commencée et en cours</b> L'ATRP entreprend l'examen d'un accord international pour faciliter la poursuite de la libéralisation des services de fret aérien.  (Voir la note A39-WP/5, <i>Rapport d'avancement sur l'établissement d'accords internationaux sur la libéralisation de l'accès au marché, du fret aérien et de la propriété et du contrôle des transporteurs aériens.</i> )

N°	Liste récapitulative de tâches de l'OACI recommandées par ATConf/6	Priorité	Durée et étapes de l'activité	Progression de la mise en œuvre
15	Suivre les faits nouveaux en matière d'accès aux marchés, de protection des consommateurs et de concurrence [Rec. 2.1/1, alinéa e), 2.3/1, alinéa a), 2.4/1, alinéa h), 2.5/1, alinéa d)].	B	<b>2013-2016</b> activité en continu	<p><b>Commencée et en cours</b>            La surveillance et la collecte de renseignements sur les faits nouveaux dans ces domaines se fait en continu.</p> <p>(Voir les paragraphes 2.2, « Concurrence loyale », de la note A39-WP/4, <i>Mise en œuvre des recommandations de la sixième conférence mondiale de transport aérien de l'OACI [ATConf/6] [Vision à long terme et principes de base relatifs à la protection du consommateur]</i> et 3.3, « Travaux de suivi ».)</p>
16	Promouvoir auprès des États les orientations stratégiques de l'OACI sur la réglementation et la libéralisation du transport aérien (en ce qui concerne par exemple l'accès aux marchés, la propriété et le contrôle des transporteurs aériens, l'attribution des créneaux, les couvre-feux nocturnes, les mesures de sauvegarde) et les encourager à s'en servir; aider les États dans leurs activités de libéralisation au moyen de cours de formation, de séminaires régionaux ou d'activités semblables, selon les ressources disponibles [Rec. 1.1/1, alinéa e), 2.1/3, alinéa d), 2.2/1, alinéa b), 2.5/1, alinéa c), 2.8/1, alinéa d)].	B	<b>2013-2016</b> activité en continu (un ou deux séminaires par an)	<p><b>Commencée et en cours</b>            Des activités de promotion sont menées en continu dans le cadre de diverses réunions de l'OACI et d'autres forums. L'assistance aux États a été fournie au moyen de missions, de réunions et de sessions de formation de l'OACI.</p> <p>(Voir les paragraphes 2.4, « Politiques et orientations de l'OACI », 2.7, « Aucun pays laissé de côté [NCLB] » et 3.3, « Travaux de suivi ».)</p>

N°	Liste récapitulative de tâches de l'OACI recommandées par ATConf/6	Priorité	Durée et étapes de l'activité	Progression de la mise en œuvre
17	Faire mieux connaître les politiques de l'OACI sur les redevances d'usage et les éléments indicatifs connexes relatifs à la gouvernance, la propriété, le contrôle et la gestion des aéroports et des fournisseurs de services de navigation aérienne (ANSP), ainsi que les politiques sur les redevances liées à la sûreté de l'aviation [Rec. 1.1/2, alinéa e), 2.6/1, alinéa c), 2.7/3, alinéa c)].	B	<b>2013-2016</b> activité en continu	<b>Commencée et en cours</b> La lettre 2015/50 a été diffusée aux États.  (Voir les paragraphes 2.4, « Politiques et orientations de l'OACI » et 2.7, « Aucun pays laissé de côté [NCLB] ».)
18	Suivre les changements en matière de commercialisation et de privatisation des aéroports et des ANSP, recueillir auprès des États des informations sur l'application des politiques de l'OACI sur les redevances d'aéroports et de services de navigation aérienne, les publier et les actualiser sous forme de Supplément à la <i>Politique de l'OACI sur les redevances d'aéroport et de services de navigation aérienne</i> (Doc 9082) [Rec. 2.7/3 alinéa d)].	B	<b>2013-2016</b> activité en continu	<b>Commencée et en cours</b> Site web et études de cas sur les partenariats entre le secteur public et le secteur privé (PPP).
19	Mettre au point une analyse et des orientations à l'intention des États sur les incidences des taxes et autres prélèvements qui frappent le transport aérien [Rec. 2.6/1, alinéa d)].	B	<b>2014-2016</b>	<b>Commencée et en cours</b> Coopération en cours avec des entités du secteur pour évaluer les moyens d'étudier l'incidence de la multiplication des taxes et d'autres redevances.  <i>La Politique de l'OACI en matière d'imposition dans le domaine du transport aérien international</i> (Doc 8632) est considérée comme étant à jour et adaptée aux besoins des États membres.

N°	Liste récapitulative de tâches de l'OACI recommandées par ATConf/6	Priorité	Durée et étapes de l'activité	Progression de la mise en œuvre
20	Suivre l'évolution de la situation dans l'industrie du transport aérien, mener des études sur les enjeux de portée mondiale et partager ces analyses avec les États, les organisations et l'industrie de l'aviation [Rec. 1.1/1, alinéa c), 2.5/1, alinéa c)].	B	<b>2013-2016</b> activité en continu	<p><b>Commencée et en cours</b>                      Le suivi et l'analyse des faits nouveaux dans l'industrie sont menés en continu. Les faits importants sont signalés dans la publication <i>Air Transport Monthly Monitor</i> de l'OACI.</p> <p>(Voir les paragraphes 2.4, « Mise en œuvre des politiques et orientations de l'OACI », 2.7, « Aucun pays laissé de côté [NCLB] » et 3.3, « Travaux de suivi ».)</p>
21	Coopérer avec les organisations internationales et régionales et avec l'industrie pour connaître les obstacles à la pérennité du système de transport aérien et définir, dans un cadre de coopération, des stratégies clés pour les lever [Rec. 1.1/1, alinéa f)].	B	<b>2013-2016</b> activité en continu	<p><b>Commencée et en cours</b>                      Des projets de partenariat ont été mis sur pied et un protocole d'entente/de coopération a été signé (Université de Varsovie [ICM], Forum international des transports [OCDE-FIT]).</p> <p>(Voir le paragraphe 2.8, « Activités menées conjointement avec d'autres organisations ».)</p>

N°	Liste récapitulative de tâches de l'OACI recommandées par ATConf/6	Priorité	Durée et étapes de l'activité	Progression de la mise en œuvre
Tâches de priorité C				
22	Envisager des moyens supplémentaires pour rehausser le statut des politiques de l'OACI relatives au développement économique durable du système de transport aérien et évaluer l'utilité d'une nouvelle Annexe ou d'autres solutions acceptables [Rec. 2.8/1, alinéa f)].	C	<b>2014-2016</b> ou au-delà	<b>Selon la disponibilité de ressources</b>
23	Entreprendre des travaux sur des analyses coûts-avantages relatives à la connectivité du transport aérien [Rec. 2.3/1, alinéa f)].	C	<b>2013-2016</b>	<b>Selon la disponibilité de ressources</b>
24	Élaborer des orientations sur les enjeux d'importance susceptibles de se poser à mesure que la libéralisation progressera, y compris dans l'aviation d'affaires [Rec. 2.1/3, alinéa e)].	C	<b>2014-2016</b>	<b>Selon la disponibilité de ressources</b>
25	Encourager la ratification de la Convention de Montréal de 1999 et fournir une assistance à cette fin aux États qui en font la demande [Rec. 1.1/1, alinéa h)].	C	<b>2013-2016</b> - 4T13 : lettre aux États (pour les informer des décisions de A38) - 2014-16 : activité en continu	<b>Terminée/en cours</b> La lettre aux États 2015/48 et des réunions mondiales/régionales ont servi à faire la promotion. (Voir le paragraphe 2.5, « Adhésion aux conventions et aux accords internationaux ».)